



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
4 MARS 2016 A PARIS  
CERTIFICAT DE CARENCE**

**Fédération Française du Sport Adapté  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971  
N° de dossier 71/956  
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999**

\*\*\*\*\*

Vendredi 4 mars 2016 à 17 h 30 étaient convoqués les membres de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, sur convocation écrite du président en date du 12 février 2016, conformément aux dispositions statutaires.

En raison du quorum non atteint pour délibérer valablement : 18 associations présentes représentant 1394 voix, une deuxième convocation pour le 26 mars sera adressée aux membres.

Joël RENAULT  
Secrétaire Général

Marc TRUFFAUT  
Président